****

Contestations, résistances et négociations environnementales   
à l’échelle locale  *dans les sociétés industrialisées xixe-xxie s.*

**Limoges, 8 – 9 décembre 2016**

Qu’elles soient le résultat de négligences ou de choix délibérés, les pollutions et les dégradations du milieu perçues comme autant de tributs versés à l’industrialisation ont suscité précocement des protestations, des contestations, des résistances et des conflits (Geneviève Massard-Guilbaud, Charles-François Mathis). Les recherches effectuées depuis une dizaine d’années en histoire environnementale ont en effet contribué à remettre en cause l’idée d’une césure complète dans les années 1960 et 1970 entre une société productiviste, toute entière tournée vers la célébration du progrès indissolublement social, économique et technique, et une société réflexive, consciente de son impact sur l’environnement et désireuse d’en limiter les conséquences négatives (Jean-Baptiste Fressoz, François Jarrige, Thomas Le Roux).

Dans ce domaine, l’histoire du droit de l’environnement constitue comme un écho, parfois à peine audible et parfois détourné de son objectif initial, des mobilisations et des conflits environnementaux propres à chaque période. A titre d’exemples, le décret du 15 octobre 1810 sur les nuisances industrielles répondit aux plaintes des voisins des fabriques urbaines d’acide sulfurique et de soude (Thomas Le Roux, Geneviève Massard-Guilbaud). La loi de 1906 sur la protection des sites et des monuments naturels de caractère artistique fut quant à elle obtenue par la Société pour la protection des paysages constituée en 1901 pour défendre les cascades du Lison menacées par la construction d’une conduite forcée.

Or, malgré l’importance de ces luttes symboliques, de nombreux cas de résistances environnementales restent mal ou peu connus, en particulier quand ces luttes, purement locales, se sont avérées vaines. De fait, certains combats restent en mémoire : la mobilisation du Club Alpin de France pour préserver les cascades de Gimel (Limousin) classées en 1898, les luttes des années 1970 sur le plateau du Larzac ou contre l’énergie nucléaire, etc. Mais beaucoup restent encore à découvrir dans les archives d’associations ou de collectivités territoriales. Dans ce domaine, il n’est pas impossible que l’importance du tournant environnemental des sociétés industrialisées au crépuscule des Trente Glorieuses ait amené de nombreux chercheurs à négliger l’importance des mobilisations antérieures.

Nous comparerons des études de cas en Limousin, en France et à l’étranger pour mieux comprendre le rôle des instances de régulation de ces conflits ou analyser l'efficacité des outils juridiques de leur prévention. Ce colloque entend exhumer et mettre en relation ces résistances locales pour dégager les logiques à l’œuvre. Au-delà de l’inévitable idiosyncrasie de chaque événement, il est nécessaire de s’interroger sur la signification et les finalités de ces conflits et sur ce qu’ils révèlent du rapport des sociétés à l'idéologie du progrès technique, à l’industrialisation et à leur représentation de la nature. Ces conflits peuvent-ils être interprétés comme une forme de résistance à une certaine idée du progrès, comme l’expression d’une dissidence qui s’exprimerait de manière souterraine sur la longue durée - avant de devenir plus visible dans le dernier tiers du XXe siècle - ou comme un appel à plus de démocratie participative dans la définition des choix de société impactant l'environnement ?

Nous chercherons à éclairer l’histoire sociale et culturelle de ces résistances dans le cadre local et/ou régional des sociétés industrialisées. Quatre axes de réflexion structureront ce colloque : les motifs, les acteurs, les formes de l’action et les résultats de ces contestations et résistances.

* + 1. Les motifs

La notion de résistance suppose chez les acteurs la construction d’une attitude critique par rapport aux représentations et aux discours dominants : ceux des industriels, des aménageurs, des autorités politiques mais aussi ceux qui s’imposent parmi les usagers, les travailleurs ou les voisins. Quels sont les motifs qui engagent les acteurs dans des conflits environnementaux ? Quelques pistes peuvent être proposées. La sauvegarde du patrimoine naturel a été engagée dès le XIXe siècle selon des critères esthétiques hérités du Romantisme. La dimension économique fut également souvent primordiale : citons l’enjeu des ressources halieutiques dont dépend la survie des pêcheurs ou encore les conflits d’usage autour du capital touristique d’une région. Beaucoup de mobilisations ont été déclenchées par crainte de risques sanitaires dans les usines, dans les champs ou dans le voisinage de sites dangereux. D’autres se sont cristallisées autour de la défense d’une identité régionale. Dès lors, doit-on réserver le motif de « conscience environnementale » au dernier tiers du XXe ou peut-on décliner plusieurs strates de conscience environnementale ancrées chacune dans un contexte économique, social et culturel différent ?

D'un point de vue juridique, à partir de quel moment la conception nouvelle de l'homme dans ses rapports à la nature va-t-elle faire émerger un nouvel intérêt général à préserver : la protection de l'environnement ?

* + 1. Les acteurs

Un deuxième axe porte sur la connaissance de ces acteurs très hétéroclites : utilisateurs de la nature (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs), sociétés savantes, associations de défense du cadre de vie, associations de protection de la nature puis de l'environnement, associations d’éducation populaire, presse locale, organismes de promotion du tourisme, syndicats ouvriers, néo-ruraux… mais aussi administration locale et milieu politique (élus locaux, partis politiques). Comment la nécessité d'une résistance est-elle apparue ? Comment leur résistance s’est-elle structurée ? Comment fut-elle relayée à l’échelle nationale et internationale ? Il sera stimulant de mettre en lumière le maillage local d’organismes nationaux comme le Touring Club de France ou la Société nationale de protection de la nature, et les circulations internationales entre des luttes locales comme les combats antinucléaires.

* + 1. Les formes de l’action

Un troisième axe s’intéressera aux formes prises par les conflits (juridique, syndicale, politique, médiatique) et à leur éventuel recours à la violence et au non-respect du droit.

Quels ont été les processus de ces « politisations par le bas » ? Les territoires de résistance politique traditionnelle, ces hiérarchies contestées (Bourbonnais) et ces démocraties rurales (Limousin rouge, Languedoc, Basse Provence...) du XIXe siècle constituent-ils des terrains privilégiés en ce domaine (P. Barral) ?

Comment le droit a-t-il progressivement répondu à ces demandes locales, en matière notamment d’évolution des outils de démocraties environnementales (information, participation aux décisions publiques et accès à la justice). Comment la place du citoyen a-t-elle été ainsi reconnue dans les processus de décisions locales et dans l'ouverture de son accès à la justice ?

* + 1. Les résultats de ces luttes

Enfin, quels fruits ces mobilisations individuelles ou collectives ont-elles portés ? Dans certains cas, le risque de menace environnementale n’aura pas été reconnu et se sera pourtant réalisé. Dans d’autres, elle aura pris la forme d’une compensation financière ou d’un scandale médiatique. Certains auront poussé la résistance jusqu’à l’expérimentation d’un autre mode de vie (Lebensreform) voire d’une société utopique. Parfois ces lanceurs d’alerte auront été à l’origine du vote d’une loi et auront contribué à renforcer la prise de conscience environnementale et les réseaux internationaux de lutte.

Quelle place aura finalement joué le droit dans la résolution de ces conflits ? Les mécanismes de participation et de concertation (officiels ou non) auront-ils fonctionné ? La justice environnementale a-t-elle été à la hauteur des enjeux ?

\*

*Ce colloque est ouvert aux historiens, aux juristes, aux sociologues, aux géographes, aux historiens de l’art et de la littérature…*

*Les propositions de communication (environ 1500 signes) peuvent être rédigées en français ou en anglais. Accompagnées d’une brève biobibliographie de l’auteur, elles doivent être adressées au plus tard le* ***20 mars 2016****, par voie électronique, en format word* à : [**colloque.criham@gmail.com**](mailto:colloque.criham@gmail.com)

Comité d’organisation : Anne-Claude Ambroise-Rendu (CRIHAM, Université de Limoges), Emilie Chevalier (CRIDEAU, Université de Limoges), Antoine Gatet (CRIDEAU, Université de Limoges), Anna Trespeuch-Berthelot (CRIHAM, Université de Limoges), Alexis Vrignon (CRIHAM, Université de Poitiers)

Comité scientifique : Olivier Dard (Paris IV), Stéphane Frioux (Lyon 2), François Jarrige (Univ. Bourgogne), Thomas Le Roux (EHESS-CRH), Jessica Makowiak (CRIDEAU), Geneviève Massard-Guilbaud (EHESS), Charles-François Mathis (Bordeaux 3), Michel Prieur (CRIDEAU).